

Saint Paul – épître aux Corinthiens, chapitre 6, 12 – chapitre 7

Sommaire

Chapitre 6, 12-20.....	1
Un peu de sémantique.....	1
Le réseau de sanctification.....	2
Les cultes de prostitution sacrée.....	2
L'unité avec Dieu est sans partage.....	2
Dans le port de Corinthe.....	3
Union de mort ou union de vie.....	3
Chapitre 7.....	4
L'orientation divine du mariage.....	4
Pécher contre le corps.....	4
Mariage chrétien : contrat ou communion ?.....	4
Chrétien isolé, chrétien en danger !.....	5
Il n'est pas bon que l'Homme soit seul.....	5
Une voie de sanctification.....	5
Le mariage, consensus et don.....	6
Le village savoyard.....	7
Cas des veuves.....	7
Indissolubilité.....	7
Mariage mixte.....	7
Vocation permanente et appel particulier.....	8
Le retour du Christ.....	9
L'esclave, ce veinard.....	9
Célibataires ou mariés, même combat !.....	9
La hantise d'une division.....	10
La division, le risque du mariage.....	10
Le péché, division par essence.....	11
Ultime contre sens.....	12
Conclusion.....	12
Le contexte tue t-il le texte ?.....	12

Chapitre 6, 12-20

Un peu de sémantique...

L'analyse qui nous est donnée ici de ces chapitres de la première épître aux Corinthiens est inspirée par des travaux assez récents de phylogénèse, une science qui permet d'étudier l'évolution sémantique des mots en particulier dans les textes anciens. Ces études ont mis à jour des contre sens assez flagrants dans les traductions françaises (certaines plus que d'autres) de la Bible. Ici, nous nous appuyerons essentiellement sur la Bible de Jérusalem.

Le réseau de sanctification

« Tout m'est permis » ; mais tout n'est pas profitable. « Tout m'est permis » ; mais je ne me laisserai, moi, dominer par rien. « Les aliments sont pour le ventre et le ventre par les aliments, et Dieu détruira ceux-ci comme celui-là. » (1Co 6, 12-13)

Ces versets expriment le refus d'être l'esclave de quelqu'un ou de quelque chose. Comme dans le débat sur la cigarette : on va considérer que la cigarette est mauvaise à partir du moment où fumer induit un état de dépendance. Tant que cet état n'existe pas, fumer n'est pas mauvais. Dans ce chapitre, Paul dit qu'il ne va pas parler de ce qui appartient à l'ordre alimentaire. En effet, au verset 13 il indique « *les aliments sont pour le ventre et le ventre pour les aliments. Dieu détruira ceux-ci (les aliments) comme celui-là (le ventre)* ». Soulignons qu'en Hébreu et dans toutes religions de cette région du monde, l'alimentaire et le sexe sont liés, et souvent, le terme nourriture est utilisé comme un euphémisme. Cela pourrait donc aussi désigner la sexualité. Mais ici, en disant que Dieu va détruire tout ce qui est du « ventre », Paul indique qu'il va parler d'autre chose. Il ne va pas parler de ce qui passe : « la chair », mais de ce qui demeure : « le corps ». Par chair¹, l'hébreu entend l'homme limité, ainsi que l'indique l'expression hébraïque « un homme de chair et sang/*basar vadam* » pour désigner un mortel. « La chair » c'est la limite humaine. Paul veut parler non plus de l'homme limité mais de l'homme dans le Christ et ne trouve pas le mot grec adéquat pour exprimer sa pensée. Comme l'a montré Robinson dans son livre « the Body » il spécialise le mot « *sôma*/corps » pour désigner un « *réseau en recherche de divinisation* ». **Corps sera donc traduit par réseau de sanctification**, qu'il s'agisse de la simple personne humaine, de la famille, de l'Église ou de tout autre réseau². D'où l'expression de « corps du Christ » pour désigner l'Église.

Les cultes de prostitution sacrée

Mais le corps n'est pas là pour la fornication ; il est pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps (1Co 16, 13)

Fornication : autre faux ami du grec : le terme « *porneia* » utilisé par Saint Paul fait ici référence à une pratique bien précise, laquelle n'est pas exactement sans rapport avec un cinéma X, mais avec une connotation religieuse en plus, comme dans toute l'antiquité. Par « *porneia* », on entend les cultes de prostitution sacrée – Bacchus, le culte de Mitra en sont des exemples. Dans les rites de prostitution sacrée, les hommes cherchent à s'unir à la divinité par le sexe. Ces rites devaient d'autres part connaître un succès hors du commun dans une ville comme Corinthe, qui était un important port, et donc nécessairement un lieu de syncrétisme (et de débauche) pour marins à terre. Et Paul de conclure : si vous êtes en quête de sanctification, ce n'est pas la prostituée sacrée qu'il faut aller voir, mais le Seigneur ressuscité. Le « corps » est pour le Seigneur (le ressuscité) comme le Seigneur pour le « corps » : le Seigneur est donné au réseau de sanctification (6,13).

L'unité avec Dieu est sans partage.

Et Dieu, qui a ressuscité le Seigneur, nous ressuscitera nous aussi, par sa puissance (1Co, 6, 14)

Voilà la sanctification de notre « corps/réseau ». Et comme, dans le courant juif apocalyptique, notre réseau est marqué depuis Adam par le péché, la sanctification suppose l'idée d'un pardon préalable donné par Dieu et confirmé sur la croix du Christ.

1 Dans l'idéal platonicien, le corps/*sôma*, est un tombeau/*sema* dont l'âme, doit être délivrée pour redevenir une idée pure. Ici, ce n'est pas dans ce sens que saint Paul utilise le mot « corps »

2 Facebook, ça compte ?

Dans le port de Corinthe...

Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres du Christ ? Et j'irais prendre les membres du Christ pour en faire les membres de prostituée ! Jamais de la vie ! (1 Co 6, 15)

Si dans la suite du chapitre, on met sous le sens de « corps » l'idée d'un réseau (encore une fois, il s'agit soit de la personne humaine dans son intégralité terrestre ou de tout autre réseau humain en quête de sanctification comme une famille ou une Église), et sous le mot « *porneia* » (souvent traduit par débauche etc.) le sens religieux païen que les corinthiens y mettaient, on comprend mieux la suite du texte. Néanmoins, le discours de Paul reste ciblé. Il parle à Corinthe, dans ce port, ce n'est pas un lieu anodin. Ceux qui ont sexualisé ce passage dans leurs traductions n'ont donc pas entièrement tort. Mais on comprend mieux l'argument de St Paul si on lui restitue son sens religieux : Paul oppose la recherche de sanctification par les cultes païens à la sanctification par le Ressuscité. **Vous êtes chrétiens, et vous ne pouvez donc pas vous adonner à des rites païens.** D'autant plus que l'adhésion totale à la divinité est l'objectif de ces cultes. Paul en donne un autre exemple dans les repas offerts aux démons (Cf. 1 Co 10,20).

Union de mort ou union de vie...

Ou bien ne savez-vous pas que celui qui s'unit avec la prostituée n'est avec elle qu'un seul corps ? Car il est dit : *les deux ne seront qu'une seule chair*. Celui qui s'unit au Seigneur, au contraire, n'est avec lui qu'un seul esprit.

Fuyez la fornication ! « Tout péché que l'homme peut commettre est extérieur à son corps » ; celui qui fornique, lui, pèche contre son propre corps.

Ou bien ne savez-vous pas que votre corps est un temple du Saint Esprit, qui est en vous et que vous tenez de Dieu ? Et que vous ne vous appartenez pas ? Vous avez bel et bien été achetés ! Glorifiez Dieu dans votre corps (1 Co, 6, 16-20)

« *Tous deux ne feront qu'une seule chair* » (6, 16). Il faut remonter à la Genèse pour comprendre l'allusion. Dans Genèse 1, l'homme et la femme, dans l'amour créateur qui les fait un³, sont « à l'image » de Dieu (comme Dieu est un pour son peuple unique). Plus loin dans cette lettre (1 Co 15, 44) Saint Paul appelle l'Homme pour cette raison l'Adam « spirituel » (*pneumatikos* en grec). Par contre l'Adam de Genèse 2-3 est appelé « psychique » (*psukikos*) puisque lors de sa création où il est modelé du sol, Dieu souffle sur lui une « souffle de vie » (*psukè*). La femme n'est pas encore tirée de sa côte pour lui être donnée comme « un soutien vis-à-vis », symbole de l'Alliance au nom de laquelle l'homme doit tout quitter pour ne plus faire qu'un avec elle. La femme y est présentée comme le symbole de l'alliance avec Dieu. La désobéissance au commandement n'a pas encore brisé cette unité d'Alliance. Elle ne fut brisée par le péché qu'à l'instigation du serpent (Genèse 3). Jésus, en donnant le pardon du Père, rend à l'homme l'unité originelle (celle de Genèse 1 et celle de Genèse 2 avant le péché). C'est une situation nouvelle qui est offerte aux hommes, et que Paul expliquera également.

Revenons à nos moutons. Celui qui adhère au culte païen ne fait qu'un seul réseau avec l'idole : un réseau mortel (la table des démons 1 Corinthiens 10,20). Cette unité ne rétablit pas l'état spirituel originel⁴. S'attacher aux cultes païens est synonyme de mort, puisque l'homme change ainsi

3 Ils ne seront divisés dans la Bible qu'au chapitre 2

4 Dans la Genèse, l'Homme est mis dans le jardin (masculin en hébreu) pour la cultiver et la garder (féminins en hébreu). D'où sort ce « la » ? En fait, il s'agit de la Torah. Ce texte est écrit à l'époque de Josias, alors que la femme est souvent utilisée comme symbole de la Torah. Lorsque Dieu déclare « il n'est pas bon que l'Homme soit seul », il crée les animaux. On symbolise là les cultes égyptiens, où les divinités sont représentées par des animaux. Puis Dieu le plonge dans un songe, lieu où l'Alliance est donnée à Abraham (Gn 15,12). Notons que les mots « côte » et « vie » sont voisins dans le fond mythique ancien (Ti en sumérien). Une deuxième chose intéressante à noter : dans ce récit, c'est l'homme qui va donner de sa vie pour donner vie à la femme (alors que Dieu aurait pu prendre un autre

la finalité de sa sanctification. Seul le Seigneur donne la vie, et fait de nos réseaux de sanctification le « temple du Saint Esprit », qui est en nous et que nous tenons de Dieu (6, 19). C'est aussi pourquoi nous ne nous appartenons pas : lorsque Paul assure que nous sommes rachetés, il fait bien-sûr référence au marché des esclaves. Et on a été rachetés cher puisque Jésus est mort sur la croix pour cela.

Chapitre 7

L'orientation divine du mariage

Pécher contre le corps

Dans le monde païen, pécher contre le corps signifie pécher contre la société. Dans le monde juif, pécher contre le corps signifie pécher contre la Torah, ne pas se revêtir de la Torah inscrite dans les phylactères. Pour Saint Paul, le « corps » est le réseau de sanctification personnel, familial ou ecclésial. Il renoue tout cela autour du Christ. Pécher devient aller à l'encontre de notre quête de sanctification, laquelle passe par le Christ mais se vit dans la société. Pour décrire la faute, Paul fait le tour de tous les problèmes posés par la société. **C'est l'orientation du réseau qui fait le péché.** Par exemple : le corps social a ses rites. Pour entrer en relation avec Dieu, le réseau va utiliser un animal qui fera office de transfert substitutif. On trouve ici l'idée que dans le sacrifice, c'est quelque chose de moi que j'offre à la divinité. Si je mange une viande qui a servi au sacrifice et a donc été consacrée aux idoles, ça ne m'est pas interdit puisque, pour les croyants, les idoles ne sont rien. Mais si mon voisin y croit et que le fait que j'en mange le scandalise, je m'y refuse. Disons-le plus simplement : si quelqu'un mange de la viande offerte à une divinité sans y croire, simplement parce qu'il a faim, cela ne pose pas problème. Mais le problème se pose d'une autre façon : **un chrétien qui mange de la viande consacrée peut donner un mauvais exemple, laisser à penser qu'il cautionne et participe à un autre culte.** Les récents convertis, en général, vont se montrer choqués des légèretés que se permettent parfois les chrétiens. Idem pour le travail le dimanche. Ainsi, si l'on poursuit l'argument de Saint Paul, **les relations sexuelles ne sont ni bonnes ni mauvaises en soi ; tout dépend de l'orientation qu'on y met**, comme pour toutes les relations, rapports internes dans les réseaux, sociétés... Chez les juifs c'est différent : comme la Torah venant de Dieu est un « chiffre » qu'on ne peut déchiffrer qu'en accord avec la tradition des sages, ce qui est à notre portée c'est d'abord de « faire » les choses parce que la Torah le demande. Nous ne sommes pas à la place de Dieu pour en connaître les raisons. Pour le Chrétien, c'est la conformité à ce que Jésus dévoile de la Torah par sa venue qui guide l'agir en Église.

Mariage chrétien : contrat ou communion ?

Les réseaux seront bons et honorables si on y reconnaît la présence du Christ. Un exemple marquant de cette idée selon laquelle **toute relation est bonne si le Christ en est au cœur** : à l'époque, le mariage chrétien n'est pas vu d'abord comme un contrat, comme il l'est au civil pour distinguer la femme libre de celle qui a un mari. Ceci jusqu'au IV^e siècle, sous Constantin, où le mariage ecclésial englobe le contrat civil. Avant, ce qui faisait le mariage chrétien, c'était de communier ensemble au Christ, en accord avec l'Église et son Évêque, dans l'Esprit Saint qui

morceau de glaise). Il s'agit d'un renversement par rapport aux religions de la fécondité où c'est la femme qui donne la vie. Deuxième renversement : l'homme quitte son père et sa mère pour s'attacher à sa femme. Or nulle part à l'époque l'homme ne quittait ses parents, c'était toujours la femme qui rejoignait la famille de son mari ! Ce renversement ne trouve son sens que si l'on comprend par là que l'homme doit s'attacher à la Torah. Évidemment, Saint Paul n'ignore rien de cette signification issue des commentaires de la Genèse.

transfigure leur union mutuelle dans le Christ (ainsi encore sous Tertullien au II^e s.). Ce n'est qu'au X^e s. et avec la Renaissance, que le contrat social prendra le pas sur le mariage religieux et sera codifié en droit canon. Avec la séparation de l'Église et de l'État, le mariage religieux prend son indépendance. L'Église, tout en acceptant la valeur du contrat civil, garde la part contractuelle du mariage religieux dans sa liturgie au risque de perdre sa valeur sacramentelle (union des corps dans le corps du Christ). Ce sera le cas dans le protestantisme calvinien. Cela est-il boiteux ? Pas nécessairement : tout en reconnaissant la valeur immédiate du contrat signé en mairie, reconnaissance sociale de l'union, l'Église garde l'idée d'un engagement prononcé devant Dieu, en communion au Christ dans son Église et l'Esprit Saint et ne risque donc pas de tomber dans le relativisme moral auquel un État sans Dieu est nécessairement soumis (mariage polygame, homosexuel...).

Chrétien isolé, chrétien en danger !

Il n'est pas bon que l'Homme soit seul

J'en viens maintenant à ce que vous m'avez écrit à savoir, « il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme ». Toutefois, à cause des débauches, que chaque homme ait sa femme et chaque femme son mari (1 Co 7, 1-2)

A Corinthe, la question du mariage se pose avec beaucoup d'acuité. C'est le grand problème du village savoyard : jusqu'où peut-on se marier dans le village ? La communauté des chrétiens est extrêmement réduite, le mariage entre baptisés pose donc des problèmes de consanguinité analogues. Peut-on se marier avec un non-chrétien ? Les chrétiens de Corinthe écrivent donc à Paul pour lui demander conseil, avec probablement la question suivante : « *Dans le couple chrétien, chacun est adorateur du Christ dans l'autre ; mais si l'autre n'est pas baptisé, on n'a plus de Christ devant soi ? On est tout seul... A moins que le non baptisé soit déjà sanctifié par le fait qu'il aime le Christ en celui qui est baptisé ?* »

La Genèse (chapitre 1) dit qu'il n'est pas bon que l'Homme soit seul. Il lui faut un « soutien comme un vis-à-vis », un relatif transcendant, une icône. Homme et femme deviennent présence de l'Esprit l'un pour l'autre, pour que l'Homme ne soit plus jamais seul. Mais **pour Paul, nous ne sommes plus seuls de toute façon depuis la venue du Christ.** Notre réseau s'en trouve donc de toute façon sanctifié. Dans le judaïsme, le mariage est une obligation. Si la femme est la Torah (cf note 4), chaque homme se doit de posséder sa Torah et de la rendre féconde. Un homme seul est un homme sans Torah. **Paul annonce que l'on a trouvé notre relatif transcendant en Jésus, on n'a donc plus nécessité de le trouver dans la Torah⁵. Il n'est plus obligatoire pour l'homme de trouver son alliance dans son épouse et donc de se marier.** Cependant, le **contexte religieux ambiant**, les idolâtries, la prostitution sacrée etc. le pousse à **conseiller aux chrétiens de se marier**, dans la mesure du possible. « *Que chaque homme aie sa femme et chaque femme son mari* » (Saint Paul, 7, 2) : il est nécessaire de se créer un réseau correctement orienté, pour ne pas risquer de tomber dans la « débauche », c'est à dire de se retourner vers des réseaux qui ne sont pas orientés vers notre sanctification. Bien-sûr, l'idéal serait de se contenter du Christ, mais à Corinthe mieux vaut pas tenter le diable.

5 Une autre différence radicale avec le judaïsme, qui apparaît entre autre dans cette lettre, comme dans chaque lettre que Paul écrira sur la question conjugale : chaque proposition énoncée est écrite en double, chacune possédant sa réciproque pour l'autre sexe. Dans le judaïsme, la femme est la Torah de l'homme. Dans le christianisme proposé par Saint Paul, chacun est présence du Christ pour l'autre.

Une voie de sanctification

Que le mari s'acquitte de son devoir envers sa femme, et pareillement la femme envers son mari. La femme ne dispose pas de son corps, mais le mari. Pareillement, le mari ne dispose pas de son corps, mais la femme. Ne vous refusez pas l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, pour un temps, afin de vaquer à la prière ; et de nouveau soyez ensemble, de peur que Satan ne profite, pour vous tenter, de votre incontinence. (1 Co 7, 3-5)

Il existe plusieurs formes de réseaux de sanctification. L'Église, la paroisse, le couple marié et la famille en sont des exemples. Les deux formes de réseaux (marié et non marié) sont sanctifiés, mais pas de la même manière. Il est cependant impossible d'établir une hiérarchie : en effet, **hiérarchiser ces réseaux entre eux serait oublier que ce qui les sanctifie, c'est le Christ** et non le mérite personnel.

Dans le mariage, les devoirs à l'intérieur d'un réseau de sanctification, sont tous les mêmes : la prière, la charité... il ne s'agit de rien d'autre que des commandements donnés par Dieu. Par « devoir », Paul n'entend pas seulement le « devoir conjugal » (limité à la relation sexuelle) mais tout ce qui doit sanctifier son réseau. Contrairement aux religions de fécondité, mais aussi au judaïsme où elle est la Torah, la femme n'a pas seule le pouvoir de divinisation sur le réseau, et ne dispose – au sens de *posséder le pouvoir* – pas de son corps – au sens de *réseau de sanctification*. Mais pas plus l'homme seul : « *la femme ne dispose pas de son corps, mais le mari. Pareillement, le mari ne dispose pas de son corps, mais la femme* ». Encore une fois, on note la réciproque habituelle utilisée par Saint Paul. Ici, cela signifie clairement qu'aucun des deux n'a le pouvoir de sanctification sur le réseau, mais ils se le partagent avec le Christ qu'ils sont l'un par l'autre. **Si chacun est la sanctification de l'autre, il devient dangereux de se priver l'un de l'autre.** C'est la conséquence de l'argumentation de St Paul. La privation ne peut être que temporaire, d'un commun accord, et uniquement destinée à la prière et la sanctification personnelle. Mais l'isolement ne peut durer, « *de peur que Satan ne profite, pour vous tenter, de votre « akrasia/faiblesse* ». On a bien du mal à traduire le terme traduit souvent dans nos Bibles par incontinence. Mot à mot : 1) intempérie, rigueur intempestive, contre temps ; 2) manque de retenue, manque de maîtrise. L'abstinence devait être un risque dans la réalité corinthienne.

Le mariage, consensus et don

Ce que je dis là est une concession, non un ordre. Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi ; mais chacu reçoit de Dieu son don particulier, celui-ci d'une manière, celui-là de l'autre. (1 Co 7, 6-7)

Ceci est de l'ordre de l'accord général, du consensus. *Sygnome* se traduit en effet par « accord général, une convention », ce qui a été le cas dans les Actes (17, 13 et 17). Un accord général ou une convention dans un contexte négatif pourra aussi signifier une concession, c'est-à-dire un accord général « en creux ». Le texte latin met « *consensio* », qui peut être traduit par consensus. Il est plus probable que le sens d'accord, de consensus, soit celui à retenir, et non concession qui comporte l'idée péjorative de céder quelque chose. Le verset 6 peut donc être traduit par « ceci va de soi, je n'en fais donc pas un ordre ». Cette traduction apporte en plus l'avantage de ne pas générer la rupture logique induite par la traduction française le plus souvent retenue : « *ceci est une concession, non un ordre* ». Phrase illogique car une concession ne peut en aucun cas être confondue avec un ordre. **Saint Paul indique simplement qu'il n'a pas à nous guider dans une vocation qui va de soi pour un chrétien.** Le verset 7 est un de ceux qui peuvent le plus poser problème : « *je voudrais que tous les hommes fussent comme moi ; mais chacun reçoit de Dieu son don particulier, celui-ci d'une manière, celui-là de l'autre* ». Cette traduction est un peu bancal : le texte grec volontairement, et contre la logique attendue, répète deux fois « *outôs/ainsi* ». En

français, on devrait donc traduire « chacun **reçoit de Dieu son don** particulier, celui-ci de cette manière, celui-là de même ». Le don de Dieu dont il est question est aussi total, puisqu'il est de Dieu, dans un cas comme dans l'autre. Paul se refuse à établir une hiérarchie entre les différents dons accordés par Dieu.

Le village savoyard

Cas des veuves

Je dis toutefois aux célibataires et aux veuves qu'il leur est bon de demeurer comme moi. Mais s'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient : mieux vaut se marier que de brûler. (1 Co 7, 8-9)

Le cas des veuves et des célibataires est ensuite abordé. Par « célibataires », il entend ceux qui ne sont pas mariés. Il y avait alors plus de femmes que d'hommes. Cela favorisait en monde juif la polygamie, mais celle-ci était dépréciée dans le monde grec. Les veuves sont celles qui ont perdu leur mari. Les veufs n'avaient pas vraiment de question à se poser concernant le remariage : les femmes, plus nombreuses que les hommes, ne manquaient pas. En revanche, le cas inverse est beaucoup plus compliqué. C'est pourquoi St Paul relativise et assure que ce célibat non souhaité n'est pas un drame, au verset 8 : « *il leur est bon de demeurer comme moi* ».

Indissolubilité

Quant aux personnes mariées, voici ce que je prescris, non pas moi, mais le Seigneur : que la femme ne soit pas séparée de son mari – au cas où elle en aurait été séparée, qu'elle ne se remarie pas ou qu'elle se réconcilie avec son mari – et que le mari ne répudie pas sa femme. (1 Co 7, 10-11)

Il en vient enfin au cas des personnes mariées. Traduisons mot à mot : « A ceux qui sont fondés en mariage (verbe au parfait, donc décrivant un état permanent) *Voici ce que j'évangélise (parangello), non pas moi, mais le Seigneur* » : il annonce en ces termes que ce qui va suivre n'est pas un conseil qu'il donne mais est « parole l'Évangile ». L'Évangile en question, c'est Matthieu 19 : « *Or je vous le dis : quiconque répudie sa femme – sauf pour "porneia/culte païen" – et en épouse une autre, commet un adultère* ». **Le Christ rappelle ici l'indissolubilité du mariage monogame**, consacré dès Genèse 1, et c'est sur cette parole que St Paul s'appuie. Fait intéressant : dans le terme *porneia*, on retrouve l'argument selon lequel on ne peut se livrer à deux cultes. **Si les deux membres d'un couple n'ont pas la même finalité de sanctification, ils ne peuvent être mariés.** C'est un cas que Paul va détailler alors. Car on en revient toujours au drame du village savoyard : « *Ok, mariez-vous, ça va vous sanctifier* », dit St Paul. « *C'est sympa de ta part de nous dire ça mais on est toujours dix, dont ma sœur, ma nièce, et deux cousines, la seule gonzesse libre de notre église a 70 berges* », répond le chrétien de Corinthe. « *Et je fais comment moi pour me marier, mec ?* »

Mariage mixte

Quant aux autres, c'est moi qui leur dis, non le Seigneur : si un frère a une femme non croyante qui consente à cohabiter avec lui, qu'il ne la répudie pas. Une femme a-t-elle un mari non croyant qui consente à cohabiter avec elle, qu'elle ne répudie pas son mari. En effet le mari non croyant se trouve sanctifié par sa femme, et la femme non croyante se trouve sanctifiée par le mari croyant. Car autrement, vos enfants seraient impurs, alors qu'ils sont saints ! Mais si la partie non croyante veut se séparer, qu'elle se sépare ; en pareil cas, le frère ou la sœur ne sont pas liés : Dieu vous a appelés à vivre en paix. Et que sais-tu, femme,

si tu sauveras ton mari ? Et que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ? (1 Co 7, 12-16)

De fait, dans une communauté réduite, le mariage « mixte » (aujourd'hui cela recouvre le mariage entre deux confessions chrétiennes divergentes et, au temps de Paul, le baptisé et le non baptisé) – ok, c'est un anachronisme, j'avoue – est un peu la seule solution. On en arrive au verset 12. « *Quant aux autres, c'est moi qui le dis, non le Seigneur* ». Ici, St Paul indique qu'il va faire une adaptation pastorale à ce cas précis. « *Si un frère a une femme non croyante qui consent à cohabiter avec lui...* ». Et il en va de même pour la femme baptisée. C'est une possibilité qu'il ouvre ici. Cependant, les unions entre des chrétiens et des non croyants sont soumises ici à une condition drastique. "Habiter avec" signifie à l'époque partager les dieux lares⁶. **Si un non croyant accepte de cohabiter avec un chrétien, c'est donc qu'il est d'accord pour mettre les dieux en commun, en l'occurrence partager le Dieu du chrétien** puisque celui-ci, et St Paul l'a abondamment rappelé dans le chapitre précédent, ne peut s'adonner à d'autre culte que le culte chrétien. « *En effet, l'homme non croyant se trouve sanctifié par sa femme, et la femme non croyante se trouve sanctifiée par le « frère/le baptisé* ». Car autrement, vos enfants seraient impurs, alors qu'ils sont saints. », lit-on au verset 14. A l'époque en effet, les enfants de chrétiens ne sont pas baptisés car ils sont considérés comme purs du fait de la foi de leur parents qui les fait partager le même Dieu. Le baptême pour les enfants viendra assez vite cependant, parce qu'on va considérer que si la simple ouverture à la foi peut être offerte par les parents, combien plus peut apporter le baptême dans le Christ. Cependant, l'union entre le baptisé et le non baptisé ne peut perdurer si la « partie non croyante » (verset 15) souhaite se séparer. « *Le frère et la sœur ne sont pas asservis (dédoulotai) dans ces conditions* », c'est-à-dire que l'un n'est pas esclave de l'autre. Dès lors que ce n'est plus le Christ qui est aimé en l'autre, on retombe dans l'esclavage de l'idolâtrie. Et si le Christ a été refusé par le non baptisé, ce n'est pas au conjoint chrétien de vouloir sauver l'autre par lui-même ; croire qu'on peut sauver l'autre, c'est se prendre pour Dieu. C'est là le sens du verset 16⁷.

Vocation permanente et appel particulier

Par ailleurs, que chacun continue de vivre dans la condition que lui a départie le Seigneur, tel que l'a trouvé l'appel de Dieu. C'est la règle que j'établis dans toutes les Églises. Quelqu'un était-il circoncis lors de son appel ? qu'il ne se fasse pas de prépuce. L'appel l'a-t-il trouvé incirconcis ? qu'il ne se fasse pas circoncire. La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien ; ce qui compte, c'est de garder les commandements de Dieu. Que chacun demeure dans l'état où l'a trouvé l'appel de Dieu. (1 Co 7, 17-20)

Les traductions du verset 17 sont, là encore, diverses. La traduction littérale dirait ceci : « Sinon, à chacun comme l'a mesuré le Seigneur », autrement dit, « à chacun comme l'a appelé Dieu ». Ici, notons qu'en grec le verbe est au parfait. Ce temps indique une situation de long terme. On peut donc comprendre que chacun doit agir selon sa vocation permanente. Nous sommes appelé par Dieu depuis toujours : il s'agit de la vocation permanente. L'appel permanent de Dieu surplombe tous les seuils, c'est à dire toutes les étapes qui doivent nous amener vers le Christ.

Le premier seuil, représente la vocation permanente en Dieu à laquelle ont accès les païens.

Le second seuil, va être la vocation des juifs, à travers la Torah et la première révélation.

Le troisième seuil est celui révélé par les apôtres, qui annoncent le Christ qui appelle chacun, à travers les Évangiles.

Le quatrième seuil est l'annonce dans l'Église.

Mais le Christ appelle chacun à un moment donné – la rencontre avec le Christ est un thème qui, avec raison, marque certainement Saint Paul. Dans le genre fulgurant, il a en effet pu observer

⁶ dieux lares = dieux domestiques

⁷ « *Et que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Et que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ?* »

(si l'on peut dire) par lui-même à quelle point cette rencontre avec le « foudroyant foudroyeur »⁸ était éclairante. Tout ça nous amène à un des problèmes que rencontrent les communautés chrétiennes de l'époque, et que Saint Paul s'emploie ici à résoudre, aux versets 18 et 19. « La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien ; ce qui compte, c'est de garder les commandements de Dieu » (1Co7,19). Si l'on reprend notre théorie des seuils, voilà ce que cela signifie : les seuils 1 et 2 ne comptent plus devant le troisième. Certes, il y a hiérarchie, mais rien n'oblige à franchir les étapes dans l'ordre. C'est la légitimation du saute-mouton spirituel. Le Salut n'est plus lié à la circoncision. **Ce qui sauve, dans le Christ, c'est l'appel**, d'une part, et d'autre part et surtout **la croix qui vient guérir le refus de cet appel**. Idée renforcée au verset 20 : « Que chacun demeure dans l'état où *l'a trouvé* l'appel de Dieu », ce dernier verbe étant un aoriste, révélant un fait ponctuel.

Le retour du Christ

C'est le souhait d'une union sans partage au Christ qui est en fait au centre de l'argumentaire de Saint Paul. Cette union se fait par imitation, ou par l'unité du corps du Christ tel que le couple ou l'Église. Tout ce qui divise est un obstacle à l'accueil du Christ, dont on annonce le retour proche.

L'esclave, ce veinard

Étais-tu esclave, lors de ton appel ? ne t'en soucie pas. Et même si tu peux devenir libre, mets plutôt à profit ta condition d'esclave. Car celui qui était esclave lors de son appel dans le Seigneur est un affranchi du Seigneur ; pareillement celui qui était libre lors de son appel est un esclave du Christ. Vous avez été bel et bien achetés ! Ne vous rendez pas esclaves des hommes. Que chacun, frères, demeure devant Dieu dans l'état où l'a trouvé son appel. (1 Co 7, 21-24)

Le verset 21 commence exactement avec la même formule que le verset 18 : Saint Paul utilise là une forme rabbinique. Il change de chapitre et réemploie la phrase d'introduction. En l'occurrence, ici, il ne va plus se pencher sur le duel juif/païen, mais sur le duel esclave/homme libre. Cela concerne exclusivement les païens – ce qui nous indique qu'on trouvait tant des juifs que des païens dans la communauté chrétienne de Corinthe. Dans ce verset, Saint Paul sait qu'il va dire quelque chose qui peut choquer. « Étais-tu esclave lors de ton appel ? Ne t'en soucie pas. **Et même si tu peux devenir libre, mets plutôt à profit ta condition d'esclave** » (1Co 7, 21). L'emploi de « Et même si » montre bien que Saint Paul est conscient qu'il va choquer. Suivons l'idée de Saint Paul : **le Christ est le parfait serviteur, et Il va connaître sur la Croix une mort d'esclave. L'esclave a donc une longueur d'avance !** Puisque être chrétien, c'est servir, et l'idéal chrétien est de mettre tout son amour dans le don de sa vie. En effet, dans le Seigneur ressuscité, celui qui a été appelé serviteur est un affranchi du Seigneur (1Co 7,22). La réciproque, comme toujours, arrive immédiatement : celui qui est appelé libre est esclave du Christ. Évidemment, Saint Paul ne se situe absolument pas sur un plan sociologique !

Au verset 23, Saint Paul reprend la phrase déjà utilisé en 1Co 6, 20 : « Vous avez bel et bien été achetés ! » Dans le texte original en grec, il se contente d'inverser les mots (ce qui n'apparaît plus dans la traduction de la Bible de Jérusalem). « Ne vous rendez pas esclave des hommes » (en grec, « ne devenez pas *servants* des hommes », ce qui inclut l'idée de service et non de servitude). On peut également élargir le sens du verset 24 : la traduction littérale serait « chacun dans ce à quoi il a été appelé, qu'il demeure par/pour/avec Dieu ».

8 C'est une citation de Bruce tout puissant, film culte s'il en est, et très porteur de sens sous des dehors légers.

Célibataires ou mariés, même combat !

Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas d'ordre du Seigneur, mais je donne un avis en homme qui, par la miséricorde du Seigneur, est digne de confiance. Je pense donc que c'est une bonne chose, en raison de la détresse présente, que c'est une bonne chose pour l'homme d'être ainsi. Es-tu lié à une femme ? ne cherche pas à rompre. N'es-tu pas lié à une femme ? ne cherche pas de femme. Si cependant tu te maries, tu ne pêches pas ; et si la jeune fille se marie, elle ne pêche pas. (1 Co 7, 25-28)

Le verset 25 suscite aussi la curiosité : « Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas d'ordre du Seigneur, mais je donne un avis en homme qui, par la miséricorde du Seigneur, est digne de confiance ». Le terme grec *pistos*, que l'on traduit par *confiance* ici, peut aussi signifier *croyant*, ou *digne de foi*. En d'autres termes, *crédible*⁹. La traduction littérale du verset 26 dirait : « Je pense que ceci s'impose beau et bon à cause de la nécessité présente », la nécessité présente se rapportant évidemment à Corinthe au premier siècle : des chrétiens peu nombreux, dans l'attente du Christ¹⁰, face aux cultes de prostitution, avec à l'époque un sexe ratio déséquilibré. Il faut rappeler que **Saint Paul n'a pas conscience que son épître sera lu en d'autres temps et dans d'autres lieux**. D'un autre côté, ceux qui sont mariés ne doivent pas se délier (« tu as trouvé ta Croix », comme disent les orthodoxes lors des mariages). « N'es-tu pas lié à une femme ? » poursuit le saint, et notons ici que le verbe employé n'est pas un aorisme ! Saint Paul, par ces mots, ne s'adresse donc pas aux jeunes célibataires qui ne sont pas encore mariés, mais à ceux qui n'ont pas vocation à l'être : il parle d'un état durable. Saint Paul « marche sur deux jambes » : dès lors qu'il y a une transmission du religieux, on doit pouvoir **détailler tous les cas de figure**, et étudier les deux aspects de chaque chose. C'est la pensée occidentale qui est analogique, et fonctionne comme on grimpe une échelle. L'oriental monte à deux échelles en même temps : un pied sur l'une, un pied sur l'autre. S'il se casse la figure à terme, c'est que Dieu est grand. Les juifs pensent ainsi que la vérité est destinée à leur échapper : « faisons, et nous essaierons alors de comprendre ».

Au verset suivant, on oppose ensuite un aorisme à un parfait : « si tu te maries... si la jeune fille se marie... » vous ne pêchez pas. En d'autres termes : tu es dans l'état de célibat, tu ne pêches pas ; ne cherche pas non plus à en sortir. Mais s'il t'arrive de trouver une femme, tu ne pêches pas non plus¹¹ (et réciproquement pour la jeune fille). Le don du Christ est de toute façon total dans tous les cas.

La hantise d'une division

La division, le risque du mariage

Mais ceux-là connaîtront la tribulation dans leur chair, et moi, je voudrais vous l'épargner. (1 Co 7, 28)

Les personnes mariés cependant connaîtront ce qui en grec s'appelle la *klipsis*, et qui demande un minimum d'explication.

Le terme *klipsis* se réfère aux temps escatologiques, marquant le retour de Dieu, qui seront

9 Notons que Saint Paul sait qu'il n'est pas vu comme un apôtre à part entière, du fait qu'il n'a pas connu le Christ avant Sa mort et Sa résurrection. Il est souvent confronté, au cours de son ministère, à des critiques virulentes sur ce terrain.

10 Dans l'épître aux Thessaloniens, Saint Paul assure qu'ils ne mourront pas ; ils vivent dans l'attente du retour proche du Christ, et forment souvent des confréries, des associations de vierges. Saint Paul connaît cette pratique au moment où il écrit aux corinthiens.

11 Sauf si tu es toi-même une femme, parce que je ne suis pas certaine que Saint Paul approuve totalement l'homosexualité. Dans ce cas, se référer à la parenthèse, en gardant à l'esprit que *réciproquement* ne signifie pas *pareillement*. C'est de l'humour, Père Jacques !!!

marqués par toute une série de malheurs qui s'abatront sur les gens. Il s'agit de l'ensemble des signes qui marque l'escatologie. Ceux qui se marient courent donc après les signes escatologiques, et cherchent cette klipsis, qui est vue comme une forme de sanctification. Évidemment, on est à mille lieues de la mythologie du XXIème siècle. La filmologie actuelle fait du mariage un extase érotique qui permet de donner une image de Dieu. Ou alors un enfer. L'amour et la mort, finalement, sont toujours liés, de manière parfois un peu – ou carrément – glauque : on en revient presque aux rites de fécondité des temps anciens !

L'idée de klipsis nous renvoie cependant plus au concept de sanctification : rappelons encore la phrase utilisée dans la liturgie orthodoxe du mariage. **Il s'agit, pour les époux, de s'engager dans cette croix et cette résurrection.** « Ceux-là connaîtront la tribulation dans leur chair », indique la traduction de la BJ. Par tribulation, on doit plutôt entendre épreuve : ce qui comprend autant l'idée de challenge que de souffrance. Une épreuve dont Saint Paul a terriblement conscience et qu'il souhaiterait leur épargner. On se rappelle la situation des chrétiens à ce moment : le village savoyard, la presque nécessité de se marier avec un non chrétien, et donc le risque que cela fait prendre à la famille. Que se passe t-il en effet si l'un trahit l'autre, si les enfants dénoncent les parents etc. ? Ce sont des situations qui se vivent à Rome au moment où Saint Paul écrit : l'édit de Claude chassant les chrétiens de Rome date de 49, et Paul écrit sa lettre aux Corinthiens en 53-54. Ces situations se sont malheureusement renouvelées à intervalles réguliers durant les deux derniers millénaires.

Le péché, division par essence

Je vous le dis, frères : le temps se fait court. Que désormais ceux qui ont femme vivent comme s'ils n'en avaient pas ; ceux qui pleurent, comme s'ils ne pleuraient pas ; ceux qui sont dans la joie, comme s'ils n'étaient pas dans la joie ; ceux qui achètent, comme s'ils ne possédaient pas ; ceux qui usent de ce monde, comme s'ils n'en usaient pas vraiment. Car elle passe, la figure de ce monde. Je voudrais vous voir exempts de soucis. L'homme qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur. Celui qui s'est marié a souci des affaires du monde, des moyens de plaire à sa femme ; et le voilà partagé. De même la femme sans mari, comme la jeune fille, a souci des affaires du Seigneur ; elle cherche à être sainte de corps et d'esprit. Celle qui s'est mariée a souci des affaires du monde, des moyens de plaire à son mari. Je dis cela dans votre propre intérêt, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est digne et qui attache sans partage au Seigneur. (1 Co 7, 29-35)

« Je vous le dis, Frères, le temps se fait court » (1 Co 7, 29) Rien n'a plus d'importance pour Saint Paul, que le retour du Christ. Que l'on reçoive le corps du Christ dans le mariage, dans l'eucharistie ou dans l'Église, le don de Dieu est sans mesure, il est total, quels que soit le cas. Mais il doit exister une unité entre ces corps. Si l'on brise le corps du Christ, dans un de ces exemples, comment peut-on encore avoir accès au corps du Christ par une autre façon, s'il y a unité du corps ? C'est pour cette raison précise que l'on ne peut avoir accès à l'eucharistie si l'on a des péchés graves non confessés sur la conscience. Par le péché grave, on brise l'unité du corps du Christ¹².

Le péché n'enlève rien cependant au fait que le chrétien est baptisé, et par le baptême, associé à la Croix du Christ, plongé dans Sa mort et Sa résurrection.

Saint Paul témoigne de son envie de nous voir épargner la klipsis (le terme souci que l'on

12 Saint Paul répond, ici, avec 2000 ans d'avance, à l'impossibilité pour les divorcés de se remarier dans l'Église, et justifie qu'ils n'aient plus accès à la communion du fait qu'ils se trouvent en état de péché grave, en l'occurrence adultère. C'est en raison de cet état de péché grave qu'ils ne peuvent accéder à la communion, et non parce qu'ils seraient excommuniés.

trouve dans la traduction de la BJ est également une traduction du terme grec klipsis). En effet, **le risque d'être partagé, désuni (1Co 7, 34) risque d'éloigner du Christ**. Par partage et désunion, on peut penser à la tension qui traverse une famille **en cas de persécution**. Le Christ monté au ciel est encore parmi nous : il s'est éloigné par respect pour le refus des hommes, celui des prêtres et de ceux qui l'ont mis à mort ; refus que ne partagent pas les chrétiens. Saint Paul souhaite donc que les chrétiens soient tout entiers au Christ, car Il va revenir. Ce n'est cependant pas le mariage en soi qui éloigne du Christ : le couple est, avec l'eucharistie, le corps quotidien d'union au Christ.

Saint Paul souhaite que les chrétiens ne se chargent pas de conflits inutiles, puisque Jésus revient – et/ou parce que nous allons à Lui. Mieux vaut être marié, en temps de paix ; mais mieux vaut ne pas laisser prise au conflit quand la persécution arrive. Aux versets 32 et 33, le mot merimna traduit également par souci signifie en fait partage, division. **Les circonstances peuvent changer : dans tous les cas, Saint Paul recommande de s'attacher « à ce qui est digne et qui attache sans partage au Seigneur » (1Co 7, 35).**

Ultime contre sens...

Si quelqu'un pense, étant en pleine ardeur juvénile, qu'il risque de mal se conduire vis-à-vis de sa fiancée, et que les choses doivent suivre leur cours, qu'il fasse ce qu'il veut : il ne pèche pas, qu'ils se marient ! Mais celui qui a pris dans son cœur une ferme résolution, en dehors de toute contrainte, en gardant le plein contrôle de sa volonté, et a ainsi décidé en lui-même de respecter sa fiancée, celui-là fait bien. Ainsi celui qui se marie avec sa fiancée fait bien, mais celui qui ne se marie pas fait mieux encore. (1 Co 7, 36-38)

La traduction du terme « fiancée » dans les derniers versets du chapitre donne lieu à un fascinant contre sens. Parthenos ne signifie pas ici fiancée, mais jeune fille. En effet, il semble étrange à nos yeux d'occidentaux des années 2000, qu'un jeune homme prenne la décision de ne pas épouser sa fiancée. « Les fiançailles sont faites pour être rompues, au mieux par un oui », dit le proverbe. Sauf qu'ici on ne parle pas de deux jeunes gens décidant librement de ne pas rompre leur état de fiancé librement consenti, ce qui apparaît effectivement comme une absurdité, mais tout simplement d'un père qui cherche à marier sa fille. L'époque en effet ne connaît que les mariages arrangés ou presque. Le souci du père est de marier sa fille. État des faits choquants pour notre mentalité, ce qui explique peut-être cette erreur de traduction : pour nous, il est de toute façon mal considéré de marier sa fille sans son consentement. Le verset 38 se lirait donc ainsi : « ainsi celui qui marie sa fille fait bien, mais celui qui ne la marie pas fait mieux encore ».

Conclusion

La femme demeure liée à son mari aussi longtemps qu'il vit ; mais si le mari meurt, elle est libre d'épouser qui elle veut, dans le Seigneur seulement. Elle sera pourtant plus heureuse, à mon sens, si elle reste comme elle est. Et je pense bien, moi aussi, avoir l'Esprit de Dieu. (1 Co 7, 39-40)

Les deux derniers versets résument la pensée de Saint Paul, rappelant dans un premier temps l'indissolubilité d'un mariage prononcé dans le Seigneur, et l'idée que ne pas se remarier (ici en cas de veuvage) permet plus sûrement d'accéder au bonheur (1Co 7, 39-40). Saint Paul achève en légitimant sa parole – parfois contestée en temps qu'apôtre – ainsi qu'il l'a déjà fait au verset 25 : « et je pense bien, moi aussi, avoir l'Esprit de Dieu ».

Il est essentiel de rappeler que Saint Paul, lorsqu'il écrit aux Corinthiens, écrit dans un contexte très particulier. D'une part en raison des cultes de fécondité, liés à une forme de prostitution particulière – cela sans doute accentué par le fait que Corinthe est un port important et

donc un lieu de débauche. D'autre part en raison d'un contexte extrêmement défavorable aux chrétiens dans d'autres parties du monde, et potentiellement à Corinthe également : minoritaires ici, persécutés à Rome.

Le contexte tue t-il le texte ?

Et pourtant, malgré le recul que donne la contextualisation de la lettre, les recommandations de Saint Paul ne sont-elles pas toujours valables ? D'une part, certes, le Christ qui ne nous a jamais quitté n'est pas encore définitivement revenu comme on l'attendait aux premiers temps. Mais nous sommes toujours désireux d'aller vers Lui, et l'union au Christ est toujours la préoccupation majeure d'un chrétien. D'autre part, les exigences qui découlent de cette préoccupation rendent le mariage mixte délicat – même si pas plus impossible qu'à l'époque. Le risque de division est toujours présent, du fait aussi que la vie chrétienne est souvent incompatible avec les mœurs maintenant courants dans nos sociétés, ainsi qu'il y a 2000 ans. On peut se marier entre chrétiens ; mais la diminution de la pratique religieuse tend à faire des chrétiens une minorité, également comme à l'époque. D'autre part, ce que je dis là vaut pour la France et les sociétés occidentales anciennement christianisées. La situation des pays où le christianisme a toujours été minoritaire est aussi proche de Corinthe ou de Rome au premier siècle ; la persécution, donc la klipsis avec son cortège de dénonciations et de trahisons n'a pas disparu de ce monde.

Saint Paul ne donne pas seulement une suite de règle à observer : par son étude du cas par cas, il permet d'expliquer la ligne directrice de son propos, à partir de laquelle nous pouvons réfléchir à notre tour au comportement à avoir dans des situations qu'il n'avait pas prévues à l'époque. L'écriture dans un contexte donné ne retire donc rien à la justesse de son raisonnement.

Cette ligne directrice est de fait relativement simple : nous ne pouvons pas adopter un comportement qui va à l'encontre de l'union au Christ. Saint Paul ne parle pas de « vocation », donc d'appel spécifique à un état de vie donné, dans sa lettre. **Il suggère simplement de se laisser guider, acceptant ce qui nous est donné de vivre non comme un cadeau, mais comme la voie de sanctification que le Seigneur nous offre dans Son désir de nous unir à Lui.**